



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 03 décembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 15	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 19
---	---	--

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 novembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois décembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit novembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur CALTOT Daniel a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric
 Monsieur JAMES Rémy a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
 Monsieur RAIMBAULT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Secrétaire de séance :

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 107 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE POUR 2025

Dans le cadre du projet de budget 2025, et suite à la demande du directeur de l'école Samivel qui souhaite savoir s'il pourra procéder à la réservation d'un voyage organisé. Il propose 2 voyages potentiels (il choisira l'un ou l'autre selon la subvention qu'accorderait la commune) :

Le premier voyage concernerait les 4 classes du CP au CM2 (95 élèves), se déroulerait près d'Etretat sur 2 jours et 1 nuit, pour un coût total de 16 000,00 €, soit 168 € par enfant. Le second voyage concernerait la seule classe de CM1-CM2 (24 élèves), se déroulerait à Nantes sur 3 jours et 2 nuits, pour un coût total de 8 307,28 €, soit 346 € par enfant.

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter ces deux projets.

Monsieur le Maire propose d'allouer le montant de subvention suivant :

Subventions	Compte	Montant 2023	Montant 2024	Proposition 2025
Classe de découverte (<i>Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1^{er} décembre 2024.</i>)	6574	75 € par élève (à titre exceptionnel) x 23 élèves = 1 725 €	50 € par élève x 24 élèves = 1 200 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- l'octroi de cette subvention
- l'inscription de cette sommes au Budget 2025.



Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter pour sa subvention favorite, étant précisé que c'est bien l'intégralité des élèves qui sera prise en compte :

- la subvention à hauteur de « 10 € par élève et par an » recueille 0 voix
- la subvention à hauteur de « 15 € par élève et par an » recueille 8 voix (Madame BOULIER, Monsieur CALTOT, Monsieur DELAMARE, Monsieur GAUDICHON, Monsieur JAMES, Madame OSMONT, Monsieur PELFRÈNE et Madame TALBOT)
- la subvention à hauteur de « 20 € par élève et par an » recueille 10 voix (Monsieur BRUNG, Monsieur CAUCHOIS, Monsieur COUILLER, Madame DECURE, Madame DELESTRE, Madame LECOQ, Monsieur ORIENT, Monsieur POTHÉRAT, Monsieur RAIMBAULT et Madame SAHUT)
- la subvention à hauteur de « 25 € par élève et par an » recueille 1 voix (Madame NÉE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, CHOISIT la subvention à hauteur de « 20 € par élève et par an », étant précisé que c'est le nombre d'élèves de l'école Samivel (maternelle et primaire) au 1^{er} janvier 2025 qui sera pris en compte.

La secrétaire de séance, Claude BOULIER

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

